



EXIGENCES DE SOUMISSION **DÉMOLITION**

Au stade d'approbation préliminaire

Une demande de vérification des plans doit être soumise avec les documents et les renseignements suivants:

- Un certificat de localisation récent.
- Une étude topographique avec profil du terrain ainsi que les coupes longitudinales et transversales du site.
- Des plans d'architecture préliminaires incluant les documents suivants:
 - Plan du site (indiquant les marges de reculs, lignes de propriété, bâtiment existant, agrandissement, mur de soutènement, marches, arbres importants et tous les équipements mécaniques et électriques visibles de l'extérieur)
 - Plan des étages (conditions existantes et proposées)
 - Plan de toiture (conditions existantes et proposées)
 - Élévations (conditions existantes et proposées)
 - Coupes
- Analyse historique:
Documentation, incluant l'âge, l'histoire, l'évolution et l'évaluation architecturale du bâtiment à démolir.
- Programme de remplacement:
 - Plan du site (démontrant les marges de reculs, lignes de propriété, bâtiment existant, agrandissement, mur de soutènement, marches, arbres importants et tous les équipements mécaniques et électriques visibles de l'extérieur)
 - Plan des étages (proposé)
 - Plan de toiture (proposé)
 - Élévations (proposé)
 - Coupes
- Photographies du site, de toutes les façades du bâtiment existant et des propriétés avoisinantes.

- À la suite d'une décision favorable, une demande de démolition complète, signée par le propriétaire ou accompagnée par une lettre d'autorisation originale signée par le propriétaire, sera exigée aux fins de la présentation au comité de démolition et au public.
- Selon la nature du site et la complexité du projet, une maquette peut être exigée.

Au stade d'approbation finale

- Un jeu complet de plans d'architecture, de structure, de mécanique et d'aménagement paysager à l'échelle, pliés en 8,5 po x 14 po (un jeu supplémentaire complet à l'échelle peut être requis) et tous les échantillons des matériaux proposés à l'extérieur.

* Toute demande de vérification des plans doit être signée par le propriétaire, ou accompagnée d'une lettre d'autorisation originale signée par le propriétaire, ainsi que des frais d'inscription et une lettre décrivant l'étendue des travaux.